



ZONE DE DISTRIBUTION : CASTELLANE CONFLENT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

Des dépassements récurrents de la limite de qualité pour les chlorates ont été observés au cours de l'année. Ils ont nécessité la mise en place d'une restriction des usages alimentaires de l'eau. Une anomalie bactériologique ponctuelle ainsi que plusieurs épisodes de turbidité (eau trouble) ont également été constatés. Des dépassements de la référence de qualité pour le carbone organique total ont par ailleurs été relevés.

Des actions doivent être poursuivies afin d'améliorer durablement la maîtrise du traitement et la qualité de l'eau distribuée. L'eau est très faiblement minéralisée et présente un caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux, notamment du plomb, dans les canalisations qui en contiennent. Ces canalisations doivent être remplacées.

D

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE LA CAROLE, PRISE RIV. DU SILL-CASTELLANE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 368 personnes sur 2 communes (CAMPOME, MOLITG-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « S.I.V.U DU CONFLENT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE EAU/ASSAINISSEMENT CONFLENT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **93 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,05 mg/L**
Valeur maxi : **1,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **277**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

C Dépassements de la limite réglementaire

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **82 %**
Valeur maxi : **3,6 NFU**

ARSENIC

A Bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **2,41 microgramme/L**
Valeur maxi : **3,85 microgramme/L**

CHLORATE

D Dépassements de la limite réglementaire

Sous-produits pouvant être présents dans l'eau à la suite de l'utilisation de produits de désinfection chlorés, présentant un risque sanitaire. Limite réglementaire : 0,25 mg/L (0,70 mg/L lorsque la désinfection génère des chlorates)

Nombre de prélèvements : **23**
Valeur moyenne : **471 microgramme/L**
Valeur maxi : **1800 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,25 °f**
Valeur maxi : **6,7 °f**

Quelques conseils



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 24/07/2026

UDI 066000744

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.